

<b>DEPARTEMENT DU DOUBS</b>  <b>ARRONDISSEMENT de BESANÇON</b>	<b>Syndicat Mixte du Marais de Saône</b>  <b>EXTRAIT</b> <b>du registre des Délibérations du Comité Syndical</b>  <b>Séance du 30 janvier 2013</b> <b>- Deuxième convocation -</b>
<b>Liste des délibérations</b>	
<i>Délibération n°1</i>	Orientations budgétaires 2013
<i>Délibération n°2</i>	Rétablissement des continuités écologiques de la RN57
<i>Délibération n°3</i>	Demande de financement pour les postes de chargés de missions
<i>Délibération n°4</i>	Visites guidées : bilan 2012 et modalités de poursuite en 2013
<i>Délibération n°5</i>	Pastoralisme 2013
<i>Délibération n°6</i>	Journal du marais et validation du plan de financement

Par délégation du Président  
Le Vice-président du Syndicat Mixte du  
Marais de Saône

*Yves-Michel DAHOUÏ*  
Yves-Michel DAHOUÏ

Le Président,

Yves-Michel DAHOUÏ

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

Syndicat Mixte du Marais de Saône

ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

EXTRAIT  
du registre des Délibérations du Comité Syndical

DELIBERATION n°1  
Orientations budgétaires 2013

Séance du 30 janvier 2013  
- Deuxième convocation -

L'an deux mille treize  
le 30 janvier à 19 heures 00

Membres en exercice : 25  
Membres présents : 11

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à dans les locaux du Syndicat à La Vèze, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Membres qui ont pris part à la  
délibération : 12

Date de la convocation :  
24 janvier 2013

Etaient présents : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Françoise PRESSE, MM. Ali BENZIDANE, Christian BOUDAY, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Yves-Michel DAHOUI (pouvoir de Lotfi SAID), Bernard GRAPPEY, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM.

NOTA :  
Le Président certifie que  
le compte rendu de  
cette délibération sera affiché au  
local du syndicat  
en février 2013.

Etaient excusés : Mmes Sylvie JEANNIN, Béatrice RONZI, Sylvie WANLIN, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Pascal BONNET, Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Claude DALLAVALLE, Nicolas GUILLEMET, Benoît HUFSCMITT, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONOT, Lotfi SAID.

Le Président,

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. DAHOUI présente le projet d'orientations budgétaires 2013 à la lumière de la dernière année du Plan de gestion du marais.

M. DAHOUI rappelle que les orientations budgétaires ne sont pas soumises au vote formel mais traduisent les futures inscriptions budgétaires qui seront débattues en mars 2013.

Après discussions et en application des articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du CGCT, le Comité syndical valide à l'unanimité les orientations budgétaires 2013 présentées en séance.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pur délégation du Président  
Le Vice-président du Syndicat Mixte du  
Marais de Saône

Jean-Michel CAYUELA

Pour extrait conforme  
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité DRC

Reçu le 14 FEV. 2013

DELIBERATION n°2  
Rétablissement des continuités  
écologiques de la RN57

Séance du 30 janvier 2013  
- Deuxième convocation -

L'an deux mille treize  
le 30 janvier à 19 heures 00

Membres en exercice : 25  
Membres présents : 11

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à dans les locaux du Syndicat à La Vèze, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Membres qui ont pris part à la  
délibération : 12

**Etaient présents :** Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Françoise PRESSE, MM. Ali BENZIDANE, Christian BOUDAY, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Yves-Michel DAHOUI (pouvoir de Lotfi SAID), Bernard GRAPPEY, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM.

Date de la convocation :  
24 janvier 2013

**Etaient excusés :** Mmes Sylvie JEANNIN, Béatrice RONZI, Sylvie WANLIN, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Pascal BONNET, Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Claude DALLAVALLE, Nicolas GUILLEMET, Benoît HUFSCMITT, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONOT, Lotfi SAID.

NOTA :

Le Président certifie que  
le compte rendu de  
cette délibération sera affiché au  
local du syndicat  
en février 2013.

Le Président,

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. DAHOUI présente le dossier en rappelant l'intérêt de sa mise en œuvre pour le marais. M. DAHOUI indique que le financement Etat est néanmoins passé de 80 % à 50 % du montant du projet.

M. DAHOUI a bien pris en compte les regrets exprimés quant à la réalité qui consisterait à se substituer à l'Etat sur ce dossier. M. DAHOUI indique que cet état de fait ne résout pas la problématique. M. DAHOUI fait ainsi part de la décision du Bureau d'engager l'opération.

M. BOUDAY approuve l'intérêt du projet. M. BOUDAY fait part, au nom du Conseil général, d'une opposition à la prise en charge du dossier par la Collectivité à hauteur de 50 %.

Après discussions, la Comité syndical valide à l'unanimité :

- Une intervention écrite du Syndicat mixte auprès du Préfet afin que l'Etat considère une prise en charge la restauration des continuités écologiques au niveau de la RN57 dans sa traversée du marais de Saône ;
- Un report de la décision du Syndicat mixte au prochain Comité syndical en mars 2013 ;
- Une mise en lien du dossier avec les compensations environnementales de la voie des Mercureaux.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité DRCT Par délégation du Président  
Le Vice-président du Syndicat Mixte du  
Marais de Saône  
Jean-Michel CAYUELA

Reçu le 14 FEV. 2013

Pour extrait conforme  
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

**DELIBERATION n°3**  
Demande de financement pour  
les postes de chargés de  
missions

**Séance du 30 janvier 2013**  
**- Deuxième convocation -**

L'an deux mille treize  
le 30 janvier à 19 heures 00

Membres en exercice : 25  
Membres présents : 11

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à dans les locaux du Syndicat à La Vèze, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Membres qui ont pris part à la  
délibération : 12

**Etaient présents :** Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Françoise PRESSE, MM. Ali BENZIDANE, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Yves-Michel DAHOUI (pouvoir de Lotfi SAID), Bernard GRAPPEY, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM.

Date de la convocation :  
24 janvier 2013

**Etaient excusés :** Mmes Sylvie JEANNIN, Béatrice RONZI, Sylvie WANLIN, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Pascal BONNET, Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Claude DALLAVALLE, Nicolas GUILLEMET, Benoît HUFSCMITT, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONOT, Lotfi SAID.

**NOTA :**  
Le Président certifie que  
le compte rendu de  
cette délibération sera affiché au  
local du syndicat  
en février 2013.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Président,

M. DAHOUI présente le dossier au Comité syndical en indiquant que le nouveau mode de calcul des aides au fonctionnement de l'Agence de l'eau conduit à une baisse significative de recettes.

M. DAHOUI est mandaté par le Bureau afin de rencontrer l'Agence de l'eau.

A l'unanimité le Comité syndical décide de solliciter une aide auprès de l'Agence de l'eau pour les postes de Chargés de mission en 2013 sur les bases suivantes :

Chargés de missions	Rémunération + charges 2013	Aide 2013
Christophe VERRIER	35 245,60 €	22 909,64 €
Marylène SIMONIN	36 331,11 €	23 615,22 €

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à demander les subventions correspondantes ainsi qu'à signer tout document relatif à ce dossier.

*Mme PRESSE quitte la séance.*

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité DRCT  
Reçu le 14 FEV. 2013

Par délégation du Président  
Le Vice-président du Syndicat Mixte du  
Marais de Saône  
Jean-Michel CAYUELA

Pour extrait conforme  
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

DELIBERATION n°4  
Visites guidées : bilan 2012 et  
modalités de poursuite en  
2013

Séance du 30 janvier 2013  
- Deuxième convocation -

L'an deux mille treize  
le 30 janvier à 19 heures 00

Membres en exercice : 25  
Membres présents : 10

Membres qui ont pris part à la  
délibération : 11

Date de la convocation :  
24 janvier 2013

NOTA :  
Le Président certifie que  
le compte rendu de  
cette délibération sera affiché au  
local du syndicat  
en février 2013.

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est  
réuni à dans les locaux du Syndicat à La Vèze, après  
convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Yves-  
Michel DAHOUI.

Etaient présents : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Françoise  
PRESSE, MM. Ali BENZIDANE, Christian BOUDAY, Michel  
CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Yves-Michel DAHOUI  
(pouvoir de Lotfi SAID), Bernard GRAPPEY, Daniel HUOT, Claude  
MENETRIER, Christian PRAOM.

Etaient excusés : Mmes Sylvie JEANNIN, Béatrice RONZI, Sylvie  
WANLIN, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Pascal  
BONNET, Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Claude  
DALLAVALLE, Nicolas GUILLEMET, Benoît HUFSCMITT,  
Jean-Marie POBELLE, Patrick RONOT, Lotfi SAID.

Le Président,

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. DAHOUI présente le bilan 2012 des visites guidées dans le marais de Saône.

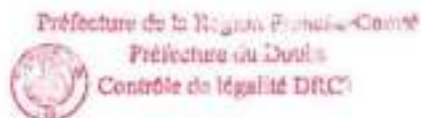
M. DAHOUI passe ensuite la parole à M. VERRIER qui détaille le programme des animations  
2013.

M. VERRIER indique que le montant global de l'opération pour le grand public en 2013 s'élève à  
9 431 euros incluant le co-financement de deux appels à projets « sensibilisation » Agence de l'eau  
à hauteur de 2 880 euros.

A l'unanimité le Comité syndical :

- autorise le Président à mettre en place les visites guidées 2013 à destination du grand public et du  
public scolaire pour un montant de 9 431 euros TTC selon la ventilation proposée en séance ;
- autorise le Président à signer les conventions correspondantes ;
- autoriser le Président à diffuser le calendrier des visites correspondant ;
- autoriser le Président à solliciter le Conseil général pour une aide d'un montant de 2 976 € au titre  
de la politique des Espaces Naturels Sensibles, soit 80 % de l'assiette de la subvention (6 visites  
FNE, 4 visites LPO, animation Croppets et Diagonale, plaquette des visites HT).

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.



Reçu le 14 FEV. 2013

Par délégation du Président  
Le Vice-président du Syndicat Mixte du  
Marais de Saône

Jean-Michel CAYUELA

Pour extrait conforme  
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

Syndicat Mixte du Marais de Saône

ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

**EXTRAIT**  
**du registre des Délibérations du Comité Syndical**

DELIBERATION n°5  
Pastoralisme 2013

**Séance du 30 janvier 2013**  
**- Deuxième convocation -**

L'an deux mille treize  
le 30 janvier à 19 heures 00

Membres en exercice : 25  
Membres présents : 10

Membres qui ont pris part à la  
délibération : 11

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à dans les locaux du Syndicat à La Vèze, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Date de la convocation :  
24 janvier 2013

**Etaient présents :** Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Françoise PRESSE, MM. Ali BENZIDANE, Christian BOUDAY, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Yves-Michel DAHOUI (pouvoir de Lotfi SAID), Bernard GRAPPEY, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM.

**NOTA :**  
Le Président certifie que  
le compte rendu de  
cette délibération sera affiché au  
local du syndicat  
en février 2013.

**Etaient excusés :** Mmes Sylvie JEANNIN, Béatrice RONZI, Sylvie WANLIN, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Pascal BONNET, Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Claude DALLAVALLE, Nicolas GUILLEMET, Benoît HUFSCMITT, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONOT, Lotfi SAID.

Le Président,

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. DAHOUI présente le projet de pastoralisme 2013.

A l'unanimité le Comité syndical valide la reconduite du pâturage en 2013 selon les modalités discutées en séance et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Par délégation du Président  
Le Vice-président du Syndicat Mixte du  
Marais de Saône

Jean-Michel CAYUELA

Pour extrait conforme  
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité DRC

Reçu le 14 FEV. 2013

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

Syndicat Mixte du Marais de Saône

ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

EXTRAIT  
du registre des Délibérations du Comité Syndical

DELIBERATION n°6  
Journal du marais et validation  
du plan de financement

Séance du 30 janvier 2013  
- Deuxième convocation -

L'an deux mille treize  
le 30 janvier à 19 heures 00

Membres en exercice : 25  
Membres présents : 10

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à dans les locaux du Syndicat à La Vèze, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Membres qui ont pris part à la  
délibération : 11

Etaient présents : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Françoise PRESSE, MM. Ali BENZIDANE, Christian BOUDAY, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Yves-Michel DAHOUI (pouvoir de Lotfi SAID), Bernard GRAPPEY, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM.

Date de la convocation :  
24 janvier 2013

Etaient excusés : Mmes Sylvie JEANNIN, Béatrice RONZI, Sylvie WANLIN, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Pascal BONNET, Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Claude DALLAVALLE, Nicolas GUILLEMET, Benoît HUFSCMITT, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONOT, Lotfi SAID.

NOTA :

Le Président certifie que  
le compte rendu de  
cette délibération sera affiché au  
local du syndicat  
en février 2013.

Le Président,

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. DAHOUI présente le dossier ainsi que les modalités de financement et de distribution du Journal du marais. M. DAHOUI évoque les retours positifs du public sur le format.

Un débat s'en suit sur la nécessité d'étudier un autre mode de distribution plus efficace et pertinent.

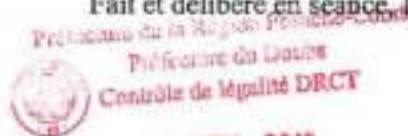
A l'unanimité le Comité syndical valide le montant prévisionnel pour 2 numéros du Journal en 2013 s'élevant à 6 900 € TTC répartis de la manière suivante : 2 510 € TTC de frais d'impression et 940 € TTC de frais de distribution, soit 3 450 € TTC par numéro.

A l'unanimité le Comité syndical valide le plan de financement suivant :

- 30 % Ville de Besançon, correspondant à 50 % du surcoût occasionné par l'impression et la distribution du journal dans les quartiers de la Boucle et Battant ;
- 70 % Autofinancement.

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à demander les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.



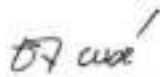


Reçu le 14 FEV. 2013

Par délégation du Président  
Le Vice-président du Syndicat Mixte du  
Marais de Saône

Jean-Michel CAYUELA

Pour extrait conforme  
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

<p style="text-align: center;"><b>DEPARTEMENT DU DOUBS</b></p> <hr/> <p style="text-align: center;"><b>ARRONDISSEMENT de BESANÇON</b></p> <hr/>	<p style="text-align: center;"><b>Syndicat Mixte du Marais de Saône</b></p> <hr/> <p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT</b> du registre des Délibérations du Comité Syndical</p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du 30 janvier 2013</b> <b>- Deuxième convocation -</b></p>	
<b>Prénom – Nom</b>	<b>Signature</b>	
M. Eric ALAUZET		
M. Sébastien BALANCHE	Excusé	
M. Ali BENZIDANE		
M. Pascal BONNET	Excusé	
M. Christian BOUDAY		
Mme Brigitte BOURGUIGNON		
M. Jacques BREUIL	Excusé	
M. Michel CARTERON		
M. Frédéric CARTIER	Excusé	
M. Jean-Michel CAYUELA		
M. Yves-Michel DAHOUI		
M. Claude DALLAVALLE	Excusé	
M. Bernard GRAPPEY		



M. Nicolas GUILLEMET	Excusé
M. Benoît HUFSCMITT	Excusé
M. Daniel HUOT	
Mme Sylvie JEANNIN	Excusée
M. Claude MENETRIER	
M. Jean-Marie POBELLE	Excusé
M. Christian PRAOM	
Mme Françoise PRESSE	
M. Patrick RONOT	Excusé
Mme Béatrice RONZI	Excusée
M. Lotfi SAID	Excusé (Pouvoir à M. DAHOUI)
Mme Sylvie WANLIN	Excusée

L'an deux mille treize  
le 30 janvier à 19 heures.

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au Syndicat mixte du marais de Saône au 1 rue de l'Ecole à La Vèze, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.


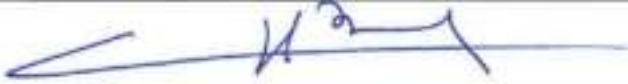


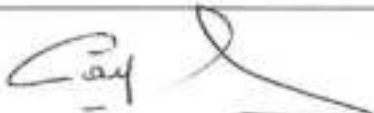



<p style="text-align: center;"><b>DEPARTEMENT DU DOUBS</b></p> <hr/> <p style="text-align: center;"><b>ARRONDISSEMENT de BESANÇON</b></p> <hr/>	<p style="text-align: center;"><b>Syndicat Mixte du Marais de Saône</b></p> <hr/> <p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT</b> <b>du registre des Délibérations du Comité Syndical</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du 06 mars 2013</b> <b>- Première convocation -</b></p>
<b>Liste des délibérations</b>	
<i>Délibération n°1</i>	Compte de gestion 2012
<i>Délibération n°2</i>	Compte administratif 2012
<i>Délibération n°3</i>	Affectation et reprise des résultats de l'exercice 2012
<i>Délibération n°4</i>	Budget primitif 2013
<i>Délibération n°5</i>	Opérations 2013 du Plan de gestion et du Schéma de valorisation
<i>Délibération n°6</i>	Opérations 2013 Travaux de restauration de cours d'eau
<i>Délibération n°7</i>	Opérations 2013 Suivi n+5 de la qualité des eaux superficielles du marais
<i>Délibération n°8</i>	Opérations 2013 Suivi des habitants et espèces (fin du Plan de gestion)
<i>Délibération n°9</i>	Opération 2013 Travaux de réouvertures des milieux
<i>Délibération n°10</i>	Opération 2013 Travaux de maintien des milieux
<i>Délibération n°11</i>	Programme de maîtrise foncière 2013
<i>Délibération n°12</i>	Aménagement du site (platelage et aménagements divers)
<i>Délibération n°13</i>	Maison de site
<i>Délibération n°14</i>	Programme de restauration des cours d'eau

Par délégation du Président  
Le Vice-président du Syndicat Mixte du  
Marais de Saône

  
Jean-Michel CAYUELA

Le Président,

Yves-Michel DAHOUÏ

<p>DEPARTEMENT DU DOUBS</p> <p>ARRONDISSEMENT de BESANÇON</p>	<p>Syndicat Mixte du Marais de Saône</p> <p>EXTRAIT du registre des Délibérations du Comité Syndical</p> <p>Séance du 06 mars 2013 - Première convocation -</p>	
Prénom – Nom	Signature	
M. Eric ALAUZET	<i>Excusé</i>	
M. Sébastien BALANCHE	<i>Excusé</i>	
M. Ali BENZIDANE		
M. Pascal BONNET	<i>Excusé</i>	
M. Christian BOUDAY		
Mme Brigitte BOURGUIGNON		
M. Jacques BREUIL	<i>Excusé</i>	
M. Michel CARTERON		
M. Frédéric CARTIER	<i>Excusé</i>	
M. Jean-Michel CAYUELA		
M. Yves-Michel DAHOUI		
M. Claude DALLAVALLE		
M. Bernard GRAPPEY		

M. Nicolas GUILLEMET	Absent
M. Benoît HUFSCMITT	
M. Daniel HUOT	
Mme Sylvie JEANNIN	Absent
M. Claude MENETRIER	
M. Jean-Marie POBELLE	Excusé
M. Christian PRAOM	
Mme Françoise PRESSE	
M. Patrick RONOT	
Mme Béatrice RONZI	Absent
M. Lotfi SAID	
Mme Sylvie WANLIN	

L'an deux mille treize  
le 06 mars à 19 heures.

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au marais salle 207 à l'Hôtel de département 7 avenue de la Gare d'Eau à Besançon, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

L'an deux mille treize  
le 06 mars à 19 heures 00

Membres en exercice : 25  
Membres présents : 16

Membres qui ont pris part à la  
délibération : 16

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Date de la convocation :  
18 février 2013

**Etaient présents :** Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Françoise PRESSE, Sylvie WANLIN, MM. Ali BENZIDANE, Christian BOUDAY, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCHEMITT, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM, Patrick RONO, Lotfi SAID.

**NOTA :**  
Le Président certifie que  
le compte rendu de  
cette délibération sera affiché au  
local du syndicat  
en avril 2013.

**Etaient excusés :** Mmes Sylvie JEANNIN, Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Pascal BONNET, Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Nicolas GUILLEMET, Jean-Marie POBELLE.

Le Président  
Yves-Michel DAHOUI,

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. DAHOUI laisse la parole à M. GLASSON qui effectue la présentation du compte de gestion 2012.

M. GLASSON indique que conformément aux articles L 2121-31 et L 1612-12 du Code général des Collectivités territoriales, le vote du Compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif.

M. GLASSON rappelle que le compte de gestion 2012 provisoire a été transmis par la Paierie départementale le 22 janvier dernier.

M. GLASSON indique que conformément à l'état II-2 relatif aux résultats d'exécution en page 23 du document transmis, le compte de gestion se solde par :

- un résultat de la section de fonctionnement de + 128 847,14 € (excédent),
- un résultat de la section d'investissement de - 44 422,46 € (déficit).

M. GLASSON indique que le résultat de clôture de l'exercice 2012 est de 84 424,68 €.

M. DAHOUI sollicite les remarques du Comité syndical et suggère de passer au vote.

Le Comité approuve à l'unanimité le compte de gestion pour l'exercice 2012 avec 16 voix pour.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.



Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Reçu le 15 MARS 2013

Par délégation du Président  
Le Vice-président du Syndicat Mixte du  
Marais de Saône  
  
Jean-Michel CAYUELA

Pour extrait conforme  
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

Membres en exercice : 25  
Membres présents : 16

L'an deux mille treize  
le 06 mars à 19 heures 00

Membres qui ont pris part à la  
délibération : 16

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est  
réuni à l'Hôtel du Département, après convocation légale,  
sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUÏ.

Date de la convocation :  
18 février 2013

**Etaient présents :** Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Françoise PRESSE,  
Sylvie WANLIN, MM. Ali BENZIDANE, Christian BOUDAY,  
Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE,  
Yves-Michel DAHOUÏ, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCHEMITT,  
Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM,  
Patrick RONOT, Lotfi SAÏD.

NOTA :  
Le Président certifie que  
le compte rendu de  
cette délibération sera affiché au  
local du syndicat  
en avril 2013.

**Etaient excusés :** Mmes Sylvie JEANNIN, Béatrice RONZI, MM. Eric  
ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Pascal BONNET,  
Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Nicolas GUILLEMET,  
Jean-Marie POBELLE.

Le Président  
Yves-Michel DAHOUÏ,

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. DAHOUÏ présente le dossier et laisse la parole à Mme SIMONIN.

Mme SIMONIN détaille les dépenses d'investissement pour l'année 2012 d'un montant total de 227 927,84 € ainsi que les principales réalisations justifiant ces dépenses. Mme SIMONIN détaille ensuite les dépenses de fonctionnement d'un montant total de 182 418,32 € en 2012 ainsi que les principales charges justifiant ces dépenses.

Ainsi, les résultats 2012 cumulés aux antérieurs permettent de dégager un résultat de clôture à hauteur de :

+ 128 847,14 € (excédent) en fonctionnement  
- 44 422,46 € (déficit) en investissement.

Mme SIMONIN indique enfin que le compte de gestion 2012 transmis par la Paierie départementale est conforme à la comptabilité administrative 2012.

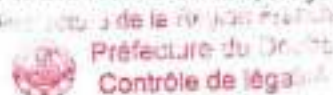
M. DAHOUÏ quitte la séance.

M. CAYUELA, vice-Président suggère au Comité syndical de passer au vote.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif pour l'exercice 2012 avec 16 voix pour.

M. DAHOUÏ rejoint la séance.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.



Reçu le 15 MARS 2013

Par délégation du Président  
Le Vice-président du Syndicat Mixte du  
Marais de Saône  
  
Jean-Michel CAYUELA

Pour extrait conforme  
Le Président,

Yves-Michel DAHOUÏ

DELIBERATION n°3  
Affectation et reprise des  
résultats de l'exercice 2012

Séance du 06 mars 2013

L'an deux mille treize  
le 06 mars à 19 heures 00

Membres en exercice : 25  
Membres présents : 16

Membres qui ont pris part à la  
délibération : 16

Date de la convocation :  
18 février 2013

NOTA :  
Le Président certifie que  
le compte rendu de  
cette délibération sera affiché au  
local du syndicat  
en avril 2013.

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

**Etaient présents :** Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Françoise PRESSE, Sylvie WANLIN, MM. Ali BENZIDANE, Christian BOUDAY, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCHEMITT, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM, Patrick RONOT, Lotfi SAID.

**Etaient excusés :** Mmes Sylvie JEANNIN, Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Pascal BONNET, Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Nicolas GUILLEMET, Jean-Marie POBELLE.

Le Président  
Yves-Michel DAHOUI,

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. DAHOUI présente le dossier et laisse la parole à Mme SIMONIN.

Mme SIMONIN rappelle que conformément à l'article L. 2311.5 du Code général des collectivités territoriales, l'excédent de la section de fonctionnement doit être affecté au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir au moins le besoin de financement d'investissement, le solde pouvant être reporté en résultat excédentaire, report à nouveau de la section de fonctionnement (ligne 002 du budget).

Mme SIMONIN ajoute que le besoin de financement de la section d'investissement correspond au solde des opérations réalisées dans cette section, corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes, à savoir :

- Déficit cumulé d'investissement : - 44 422,46 €
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement : - 125 800,45 €
- Restes à réaliser en recettes d'investissement : + 164 874,79 €

Mme SIMONIN indique que le besoin de financement de l'investissement est de 5 348,12 €.

Mme SIMONIN ajoute que l'affectation des résultats de fonctionnement cumulés de 2012 à hauteur de 128 847,14 € se solderait donc par une inscription au BP 2013 au compte 1068 d'une recette d'investissement de 5 348,12 € et en report de fonctionnement en ligne 002 de 123 499,02 € soit :

Compte/ligne	Opérations	Montant
D 001	Déficit d'investissement reporté	- 44 422,46 €
R 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	+ 5 348,12 €
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	+ 123 499,02 €

M. DAHOUI suggère de passer au vote.


Le Comité syndical approuve à l'unanimité l'affectation et la reprise des résultats de l'exercice 2012 sur le budget primitif 2013 avec 16 voix pour.


Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Président,

Yves-Michel DAHOU

Par délégation du Président  
Le Vice-président du Syndicat Mixte du  
Marais de Saône

  
Jean-Michel CAYUELA

Préfecture de la Région Franche Comté  
 Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Reçu le 15 MARS 2013



Membres en exercice : 25  
Membres présents : 16

L'an deux mille treize  
le 06 mars à 19 heures 00

Membres qui ont pris part à la  
délibération : 16

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est  
réuni à l'Hôtel du Département, après convocation légale,  
sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Date de la convocation :  
18 février 2013

**Etaient présents :** Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Françoise PRESSE,  
Sylvie WANLIN, MM. Ali BENZIDANE, Christian BOUDAY,  
Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE,  
Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCHEMITT,  
Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM,  
Patrick RONO, Lotfi SAID.

**NOTA :**  
Le Président certifie que  
le compte rendu de  
cette délibération sera affiché au  
local du syndicat  
en avril 2013.

**Etaient excusés :** Mmes Sylvie JEANNIN, Béatrice RONZI, MM. Eric  
ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Pascal BONNET,  
Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Nicolas GUILLEMET,  
Jean-Marie POBELLE.

Le Président  
Yves-Michel DAHOUI,

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Sur la base des orientations budgétaires présentées lors du dernier Comité syndical du 30 janvier 2013, le budget proposé en dépenses et en recettes pour l'année 2013 se répartit de la manière suivante :

**Dépenses**

412 756,72 € en investissement :

- 44 422,46 € : Déficit reporté (001)
- 36 461,26 € : Frais d'études (2031)
- 112 879,06 € : Terrains nus (2111)
- 116 091,54 € : Installations générales (2181)
- 3 000,00 € : Matériel de bureau et informatique (2183)
- 1 000,00 € : Mobilier (2184)
- 36 146,00 € : Constructions sur sol d'autrui (2314)
- 50 000,00 € : Autres immobilisations (défrichement) (2318)
- 12 756,40 € : Opérations d'ordre non budgétaires (Reprise de subventions d'investissement : 13913,13918)

346 670,32 € en fonctionnement :

- 164 489,39 € : Charges à caractère général (Comptes 60,61, 62, 63512, 637,6488)
- 87 905,00 € : Charges de personnel (Comptes 63,64 et 65, hors 63512, 637,6488)
- 27 070,32 € : Virement à la section d'investissement (023)
- 67 205,61 € : Dotations aux amortissements (6811)

## Recettes

### 412 756,72 € en investissement :

- 5 348,12 € : Excédent capitalisé (1068)
- 27 070,32 € : Virement de la section de fonctionnement (021)
- 100,00 € : Produits de cessions d'immobilisations (024)
- 23 874,85 € : FCTVA (10222)
- 289 157,82 € : Subventions (Agence de l'eau : 1318 et 1328 et Département : 1313) dont 162 041,82 € de Restes à réaliser
- 67 205,61 € : Amortissements (Comptes 28)

### 346 670,32 € en fonctionnement :

- 123 499,02 € : Résultat de fonctionnement reporté (002)
- 105 634,00 € : Participations statutaires des collectivités membres du Syndicat
- 51 350,00 € : Subvention Agence de l'eau (7478)
- 48 864,00 € : Autres subventions (Conseil général)
- 1 900,00 € : Produits divers (758)
- 2 666,90 € : Subvention exceptionnelle (774)
- 12 756,40 € : Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat (777)

Après débat, le Comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2013 avec 16 voix pour.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

Par délégation du Président  
Le Vice-président du Syndicat Mixte du  
Marais de Saône

  
Jean-Michel CAYUELA

Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Reçu le 15 MARS 2013

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

Syndicat Mixte du Marais de Saône

ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

EXTRAIT  
du registre des Délibérations du Comité Syndical

DELIBERATION n°5  
Opérations 2013  
du Plan de gestion et du  
Schéma de valorisation

Séance du 06 mars 2013

L'an deux mille treize  
le 06 mars à 19 heures 00

Membres en exercice : 25  
Membres présents : 16

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Membres qui ont pris part à la  
délibération : 16

**Etaient présents :** Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Françoise PRESSE, Sylvie WANLIN, MM. Ali BENZIDANE, Christian BOUDAY, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCHEMITT, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM, Patrick RONO, Lotfi SAID.

Date de la convocation :  
18 février 2013

**Etaient excusés :** Mmes Sylvie JEANNIN, Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Pascal BONNET, Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Nicolas GUILLEMET, Jean-Marie POBELLE.

NOTA :

Le Président certifie que  
le compte rendu de  
cette délibération sera affiché au  
local du syndicat  
en avril 2013.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Président  
Yves-Michel DAHOUI,

M. DAHOUI présente au Comité syndical les différentes opérations 2013.

M. DAHOUI détaille les opérations 2013 dont le montant et le plan de financement doit être validé :

- Travaux de restauration des cours d'eau / 20 000 € TTC / financement 50 % Agence de l'Eau (dépend hors taxes) 30 % Conseil général du Doubs (dépend hors taxes)

- Suivi n+5 de la qualité des eaux superficielles du marais / 47 840 € TTC / financement 80 % Agence de l'Eau (dépend TTC)

- Suivi des habitats et espèces (bilan de fin de Plan de gestion) / 21 528 € TTC / financement 80 % Conseil général du Doubs (dépend hors taxes)

- Travaux de réouverture des milieux / 50 000 € TTC / financement 40 % Agence de l'Eau (dépend hors taxes) 40 % Conseil général du Doubs (dépend hors taxes)

- Travaux de maintien des milieux / 41 880 € TTC, 36 000 € HT / financement 80 % Conseil général du Doubs (dépend hors taxes)

- Programme de maîtrise foncière / 79 631,41 € TTC / financement 80 % Agence de l'Eau (dépend hors taxes)

- Aménagement du site (platelage et aménagements divers) / 60 000 € TTC / financement 80 % Conseil général du Doubs (dépend hors taxes)

M. DAHOUI sollicite les remarques du Comité syndical

Avec 16 voix pour, le Comité syndical approuve à l'unanimité les opérations 2013 du Plan de gestion et du Schéma de valorisation.

Avec 16 voix pour, le Comité syndical approuve à l'unanimité le montant de chaque action ainsi que le plan de financement correspondant.

Avec 16 voix pour, le Comité syndical mandate à l'unanimité le Président afin d'engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces opérations et à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

Par déléation du Président  
Le Vice-président du Syndicat Mixte du  
Marais de Saône

  
Jean-Michel CAYUELA

 Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité  
Reçu le 15 MARS 2013

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
de BESANCON

DELIBERATION n°6  
Opérations 2013  
Travaux de restauration de  
cours d'eau

Membres en exercice : 25  
Membres présents : 16

Membres qui ont pris part à la  
délibération : 16

Date de la convocation :  
18 février 2013

NOTA :  
Le Président certifie que  
le compte rendu de  
cette délibération sera affiché au  
local du syndicat  
en avril 2013.

Le Président  
Yves-Michel DAHOUI,

Avec 16 voix pour, le Comité syndical approuve à l'unanimité les modalités de mise en œuvre de  
travaux de restauration des cours d'eau (1<sup>ère</sup> tranche) :

- Montant : 20 000 € TTC (16 722,41€ HT)

- Plan de financement :

50 % Agence de l'Eau (dépend hors taxes)

30 % Conseil général du Doubs (dépend hors taxes)

20 % Autofinancement

A l'unanimité avec 16 voix pour, le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à  
cette opération et à demander les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Syndicat Mixte du Marais de Saône

EXTRAIT  
du registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 06 mars 2013

L'an deux mille treize  
le 06 mars à 19 heures 00

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est  
réuni à l'Hôtel du Département, après convocation légale,  
sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

**Etaient présents :** Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Françoise PRESSE,  
Sylvie WANLIN, MM. Ali BENZIDANE, Christian BOUDAY,  
Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE,  
Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCHEMITT,  
Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM,  
Patrick RONO, Lotfi SAID.

**Etaient excusés :** Mmes Sylvie JEANNIN, Béatrice RONZI, MM. Eric  
ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Pascal BONNET,  
Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Nicolas GUILLEMET,  
Jean-Marie POBELLE.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Reçu le 15 MARS 2013

Par délégation du Président Pour extrait conforme  
Le Vice-président du Syndicat Mixte du Le Président,  
Marais de Saône

Jean-Michel CAYUELA Yves-Michel DAHOUI

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

Syndicat Mixte du Marais de Saône

ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

EXTRAIT  
du registre des Délibérations du Comité Syndical

DELIBERATION n°7  
Opérations 2013  
Suivi n+5 de la qualité des  
eaux superficielles du marais

Séance du 06 mars 2013

L'an deux mille treize  
le 06 mars à 19 heures 00

Membres en exercice : 25  
Membres présents : 16

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Membres qui ont pris part à la  
délibération : 16

**Etaient présents :** Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Françoise PRESSE, Sylvie WANLIN, MM. Ali BENZIDANE, Christian BOUDAY, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoit HUFSCHEMITT, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM, Patrick RONOT, Lotfi SAID.

Date de la convocation :  
18 février 2013

**Etaient excusés :** Mmes Sylvie JEANNIN, Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Pascal BONNET, Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Nicolas GUILLEMET, Jean-Marie POBELLE.

NOTA :

Le Président certifie que  
le compte rendu de  
cette délibération sera affiché au  
local du syndicat  
en avril 2013.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Président  
Yves-Michel DAHOUI,

Avec 16 voix pour, le Comité syndical approuve à l'unanimité les modalités de mise en œuvre d'un suivi n+5 de la qualité des eaux superficielles du marais (2013 et 2014) :

- Montant : 47 840 € TTC (40 000 € HT)

- Plan de financement :  
80 % Agence de l'Eau (dépense TTC)  
20 % Autofinancement

A l'unanimité avec 16 voix pour, le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à cette opération et à demander les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Reçu le 15 MARS 2013

Par délégation du Président  
Le Vice-président du Syndicat Mixte du  
Marais de Saône

Pour extrait conforme  
Le Président,

Jean-Michel CAYUELA

Yves-Michel DAHOUI

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

DELIBERATION n°8  
Opérations 2013  
Suivi des habitats et espèces  
(fin de Plan de gestion)

Membres en exercice : 25  
Membres présents : 16

Membres qui ont pris part à la  
délibération : 16

Date de la convocation :  
18 février 2013

NOTA :  
Le Président certifie que  
le compte rendu de  
cette délibération sera affiché au  
local du syndicat  
en avril 2013.

Le Président  
Yves-Michel DAHOUI,

Avec 16 voix pour, le Comité syndical approuve à l'unanimité les modalités de mise en œuvre d'un suivi des habitats et des espèces du marais (bilan de fin de Plan de gestion) :

- Montant : 21 528 € TTC (18 000 € HT)

- Plan de financement :  
80 % Conseil général (dépense HT)  
20 % Autofinancement

A l'unanimité avec 16 voix pour, le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à cette opération et à demander les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Syndicat Mixte du Marais de Saône

EXTRAIT  
du registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 06 mars 2013

L'an deux mille treize  
le 06 mars à 19 heures 00

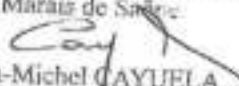
le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

**Etaient présents :** Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Françoise PRESSE, Sylvie WANLIN, MM. Ali BENZIDANE, Christian BOUDAY, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCMITT, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM, Patrick RNOT, Lotfi SAID.

**Etaient excusés :** Mmes Sylvie JEANNIN, Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Pascal BONNET, Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Nicolas GUILLEMET, Jean-Marie POBELLE.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Pour extrait conforme  
Le Président,

Par délégation du Président  
Le Vice-président du Syndicat mixte du  
Marais de Saône  
  
Jean-Michel CAYUELA

Yves-Michel DAHOUI

Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité  
Reçu le 15 MARS 2013

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

Syndicat Mixte du Marais de Saône

ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

EXTRAIT  
du registre des Délibérations du Comité Syndical

DELIBERATION n°9  
Opérations 2013  
Travaux de réouverture des  
milieux

Séance du 06 mars 2013

L'an deux mille treize  
le 06 mars à 19 heures 00

Membres en exercice : 25  
Membres présents : 16

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Membres qui ont pris part à la  
délibération : 16

**Etaient présents :** Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Françoise PRESSE, Sylvie WANLIN, MM. Ali BENZIDANE, Christian BOUDAY, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCMITT, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM, Patrick RONOT, Lotfi SAID.

Date de la convocation :  
18 février 2013

**Etaient excusés :** Mmes Sylvie JEANNIN, Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Pascal BONNET, Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Nicolas GUILLEMET, Jean-Marie POBELLE.

NOTA :

Le Président certifie que  
le compte rendu de  
cette délibération sera affiché au  
local du syndicat  
en avril 2013.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Président  
Yves-Michel DAHOUI,

Avec 16 voix pour, le Comité syndical approuve à l'unanimité les modalités de travaux de réouverture du milieu :

- Montant : 50 000 € TTC (41 806,02 € HT)

- Plan de financement :  
40 % Agence de l'eau (dépense HT)  
40 % Conseil général (dépense HT)  
20 % Autofinancement

A l'unanimité avec 16 voix pour, le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à cette opération et à demander les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Par délégation du Président  
Le Vice-président du Syndicat Mixte du  
Marais de Saône

Jean-Michel CAYUELA

Pour extrait conforme  
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

Reçu le 15 MARS 2013



DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

DELIBERATION n°10  
Opérations 2013  
Travaux de maintien des  
milieux

Membres en exercice : 25  
Membres présents : 16

Membres qui ont pris part à la  
délibération : 16

Date de la convocation :  
18 février 2013

NOTA :  
Le Président certifie que  
le compte rendu de  
cette délibération sera affiché au  
local du syndicat  
en avril 2013.

Le Président  
Yves-Michel DAHOUI,

Avec 16 voix pour, le Comité syndical approuve à l'unanimité les modalités de mise en œuvre de travaux de maintien des milieux :

- Montant : 41 880 € TTC (30 000 € HT chantier de broyage mécanique et 6 000 nets de taxes de chantier manuel)

- Plan de financement :  
80 % Conseil général (dépense HT)  
20 % Autofinancement

A l'unanimité avec 16 voix pour, le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à cette opération et à demander les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Syndicat Mixte du Marais de Saône

EXTRAIT  
du registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 06 mars 2013

L'an deux mille treize  
le 06 mars à 19 heures 00

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

**Etaient présents :** Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Françoise PRESSE, Sylvie WANLIN, MM. Ali BENZIDANE, Christian BOUDAY, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCHEMITT, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM, Patrick RONO, Lotfi SAID.

**Etaient excusés :** Mmes Sylvie JEANNIN, Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Pascal BONNET, Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Nicolas GUILLEMET, Jean-Marie POBELLE.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Par délégation du Président  
Le Vice-président du Syndicat Mixte du  
Marais de Saône

Pour extrait conforme  
Le Président,

Jean-Michel CAYUELA

Yves-Michel DAHOUI

Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Reçu le 15 MARS 2013

**DEPARTEMENT  
DU DOUBS**

ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

**DELIBERATION n°11**  
Programme de maîtrise  
foncière 2013

Membres en exercice : 25  
Membres présents : 16

Membres qui ont pris part à la  
délibération : 16

Date de la convocation :  
18 février 2013

**NOTA :**  
Le Président certifie que  
le compte rendu de  
cette délibération sera affiché au  
local du syndicat  
en avril 2013.

Le Président  
Yves-Michel DAHOUI,

**Syndicat Mixte du Marais de Saône**

**EXTRAIT**  
**du registre des Délibérations du Comité Syndical**

**Séance du 06 mars 2013**

L'an deux mille treize  
le 06 mars à 19 heures 00

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est  
réuni à l'Hôtel du Département, après convocation légale,  
sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

**Etaient présents :** Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Françoise PRESSE,  
Sylvie WANLIN, MM. AH BENZIDANE, Christian BOUDAY,  
Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE,  
Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCHEMITT,  
Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM,  
Patrick RONOT, Lotfi SAID.

**Etaient excusés :** Mmes Sylvie JEANNIN, Béatrice RONZI, MM. Eric  
ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Pascal BONNET,  
Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Nicolas GUILLEMET,  
Jean-Marie POBELLE.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Avec 16 voix pour, le Comité syndical approuve à l'unanimité les modalités de mise en œuvre d'un  
programme de maîtrise foncière 2013 :

- Montant : 79 631,41 € TTC

- Plan de financement :  
80 % Agence de l'eau (dépense HT)  
20 % Autofinancement

A l'unanimité avec 16 voix pour, le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à  
cette opération et à demander les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Raçu le **15 MARS 2013**

Par délégation du Président  
Le Vice-président du Syndicat Mixte du  
Marais de Saône

Pour extrait conforme  
Le Président,

  
Jean-Michel CAYUELA Yves-Michel DAHOUI

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

DELIBERATION n°12  
Aménagement du site  
(platelage et  
aménagement divers)

Membres en exercice : 25  
Membres présents : 16

Membres qui ont pris part à la  
délibération : 16

Date de la convocation :  
18 février 2013

NOTA :  
Le Président certifie que  
le compte rendu de  
cette délibération sera affiché au  
local du syndicat  
en avril 2013.

Le Président  
Yves-Michel DAHOUI,

Avec 16 voix pour, le Comité syndical approuve à l'unanimité les modalités de mise en œuvre de travaux d'aménagements pour l'ouverture au public (platelage et aménagements divers) :

- Montant : 60 000 € TTC (50 167,22 € HT)

- Plan de financement :  
80 % Agence de l'eau (dépendance HT)  
20 % Autofinancement

A l'unanimité avec 16 voix pour, le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à cette opération et à demander les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Syndicat Mixte du Marais de Saône

EXTRAIT  
du registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 06 mars 2013

L'an deux mille treize  
le 06 mars à 19 heures 00

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

**Etaient présents :** Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Françoise PRESSE, Sylvie WANLIN, MM. Ali BENZIDANE, Christian BOUDAY, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCHEMITT, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM, Patrick RONOT, Lotfi SAID.

**Etaient excusés :** Mmes Sylvie JEANNIN, Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Pascal BONNET, Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Nicolas GUILLEMET, Jean-Marie POBELLE.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Par délégation du Président  
Le Vice-président du Syndicat Mixte du  
Marais de Saône

Jean-Michel CAYUELA

Pour extrait conforme  
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Reçu le 15 MARS 2013

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

DELIBERATION n°13  
Maison de site

Membres en exercice : 25  
Membres présents : 16

Membres qui ont pris part à la  
délibération : 16

Date de la convocation :  
18 février 2013

NOTA :  
Le Président certifie que  
le compte rendu de  
cette délibération sera affiché au  
local du syndicat  
en avril 2013.

Le Président  
Yves-Michel DAHOUI,

Syndicat Mixte du Marais de Saône

EXTRAIT  
du registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 06 mars 2013

L'an deux mille treize  
le 06 mars à 19 heures 00

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est  
réuni à l'Hôtel du Département, après convocation légale,  
sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

**Etaient présents :** Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Françoise PRESSE,  
Sylvie WANLIN, MM. Ali BENZIDANE, Christian BOUDAY,  
Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE,  
Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCHEMITT,  
Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM,  
Patrick RONOT, Lotfi SAID.

**Etaient excusés :** Mmes Sylvie JEANNIN, Béatrice RONZI, MM. Eric  
ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Pascal BONNET,  
Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Nicolas GUILLEMET,  
Jean-Marie POBELLE.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. DAHOUI rappelle le projet du Syndicat mixte de devenir propriétaire à terme de ses locaux.  
M. DAHOUI indique que le Conseil général souhaite qu'une étude prospective soit menée au  
préalable.

La question du recours à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du Département est posée.

M. DAHOUI approuve l'idée d'une aide en interne pour ce projet et rappelle que la démarche du  
Syndicat se situe au niveau d'une réflexion en amont.

Le Comité syndical valide à l'unanimité le principe d'étudier les conséquences d'un changement de  
locaux du Syndicat mixte.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Reçu le 15 MARS 2013

Par délégation du Président Pour extrait conforme  
Le Vice-président du Syndicat Mixte du Marais de Saône Le Président,

Jean-Michel CAYUELA Yves-Michel DAHOUI

DELIBERATION n°14  
Programme de restauration  
des cours d'eau

Membres en exercice : 25  
Membres présents : 13

Membres qui ont pris part à la  
délibération : 13

Date de la convocation :  
18 février 2013

NOTA :  
Le Président certifie que  
le compte rendu de  
cette délibération sera affiché au  
local du syndicat  
en avril 2013.

Le Président  
Yves-Michel DAHOUI,

EXTRAIT  
du registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 06 mars 2013

L'an deux mille treize  
le 06 mars à 19 heures 00

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est  
réuni à l'Hôtel du Département, après convocation légale,  
sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

**Etaient présents :** Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Françoise PRESSE,  
Sylvie WANLIN, MM. Ali BENZIDANE, Christian BOUDAY,  
Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE,  
Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCHEMME,  
Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM,  
Patrick RONOT, Lotfi SAID.

**Etaient excusés :** Mmes Sylvie JEANNIN, Béatrice RONZI, MM. Eric  
ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Pascal BONNET,  
Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Nicolas GUILLEMET,  
Jean-Marie POBELLE.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

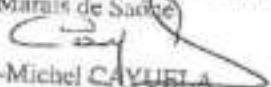
M. DAHOUI laisse la présidence de séance à M. CAYUELA et invite le cabinet POYRY à réaliser  
sa présentation.

*(Mme PRESSE, MM. DAHOUI et RONOT quittent la séance).*

Le cabinet POYRY propose au Comité syndical un programme d'actions pour la restauration des  
ruisseaux du marais élaboré dans le cadre d'une étude confiée par le Syndicat.

Après discussions, le Comité syndical approuve à l'unanimité le programme d'interventions  
présenté sous forme de fiches-actions et valide la fin de la mission confiée au cabinet POYRY.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Par délégation du Président  
Le Vice-président du Syndicat Mixte du  
Marais de Saône  
  
Jean-Michel CAYUELA

Pour extrait conforme  
Le Président,  
  
Yves-Michel DAHOUI